



CHALLENGE PING EN EXTERIEUR 2023

A la suite du plan de relance 2021, nous avons pu observer une augmentation significative du nombre de licenciés dans les clubs et nous souhaitons donc renouveler ce type de challenge au-travers du ping en extérieur pour répondre à plusieurs objectifs des clubs et du Comité 92 :

- Attirer de nouveaux licenciés,
- Dynamiser notre pratique sur une période plus creuse,
- Renforcer ses liens avec les collectivités,
- Gagner en visibilité sur les réseaux sociaux auprès du grand public.

Des bons d'achat pour une valeur totale de 5500 euros, viendront récompenser les clubs qui organiseront une ou plusieurs animations tennis de table en extérieur, à partir du 1^{er} mai et jusqu'au 21 septembre 2023. Ces actions pourront porter sur des organisations, type journées portes-ouvertes, animations sur des tables dans des squares, forums des associations ou toutes autres actions portant sur du ping en extérieur.

En retour, les clubs participants s'engagent à remettre au Comité Départemental un petit bilan de leur(s) action(s) et des photos de l'évènement (voir en fichier joint).

Un challenge sera ensuite établi au vu des comptes-rendus renvoyés à l'issue des actions mises en place, et adressés au comité au plus tard le 30 septembre 2023, pour récompenser les clubs qui se seront mobilisés dans cette opération.

Une dotation sera alors attribuée aux clubs sous forme de bons d'achat, en fonction du nombre d'actions organisées, du type d'évènements, des publics touchés :

Place	Dotation en bons d'achat / club
1 ^{er}	700 €
2 ^{ème}	600 €
3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème}	500 €
6 ^{ème} au 10 ^{ème}	300 €
11 ^{ème} au 16 ^{ème}	200 €

Les 16 premiers clubs participants seront récompensés. Les places seront établies en fonction des bilans de chacune des actions réalisées et adressés au comité (cf ci-joint). A défaut, l'action ne sera pas prise en compte.

L'attribution des bons d'achat appartient à une commission spécialement mise en place pour cette opération.

Suite à sa décision, la dotation attribuée sera adressée par courrier au (à la) Président(e) du club.



CHALLENGE PING EN EXTERIEUR 2023

*Afin d'être prise en compte pour le challenge et l'attribution des bons d'achat, merci de bien vouloir nous transmettre ce petit bilan à l'issue de chaque action mise en place dans ce cadre, accompagné de photos, et **au plus tard le 30 septembre 2023**.*

Si votre club dispose d'une page Facebook n'hésitez pas à indiquer #cdtt92 ; cela nous permettra d'avoir quelques photos de votre évènement à date.

RÉSUMÉ DE L'ACTION

CLUB :

DATE DE L'ACTION :

INTITULÉ DE L'ACTION :

.....

DESCRIPTIF DE L'ACTION (en quelques lignes) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

TYPE DE PUBLIC :

NOMBRE DE PERSONNES TOUCHÉES :

NOMBRE DE LICENCES PRISES :

Précisez (évènementielles, découvertes, liberté, loisirs, compétitions)

.....

Nom, prénom et fonction du signataire :

Signature :